

## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE MIDI-PYRENEES FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME Dimanche 22 Décembre 2013– BAGNERES DE BIGORRE (65)

L'Assemblée Générale du Comité Midi-Pyrénées de cyclisme de la F.F.C. se tiendra le : **Le Dimanche 22 Décembre 2013 à BAGNERES DE BIGORRE (65) – 09h30.**

**Lieu : Halle aux Grains – Salle des Spectacles – Place du Foirail**

Vérification des pouvoirs de 8 H 20 à 9 H 20

L'Assemblée Générale débutera à **9 H 30 précises**

### Ordre du jour :

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président –**H.Lafargue**
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2012
- Rapport moral présenté par l'Intendant Général - **C. Bedel**
- Rapport sportif présenté par le Secrétaire Général- **P.Bessettes**
- Compte-rendu financier présenté par le Trésorier Général – **B.Mouysset**
- Présentation du budget prévisionnel 2013/2014 par le Trésorier Général
- Intervention du Conseiller Technique Régional : **C.Granier**
- Allocution du Président Régional : **H.Lafargue**
- Allocution des personnalités présentes
- Election partielle des membres du Comité Directeur (2 postes)
- Election des délégués à l'Assemblée générale F.F.C.
- Remise des récompenses (médaillés)

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il sera répondu en priorité aux questions écrites qui seront transmises au Comité Régional pour **le 14/12/2013 au plus tard.**

Les questions orales ne seront abordées qu'en fonction du temps restant disponible.

### Vote fonctionnement :

- Seul le délégué ou son suppléant pourra intervenir et voter à l'assemblée générale régionale (la licence 2013 devra être présentée). Le délégué du club est le Président conformément aux statuts (article 7) ou à défaut le suppléant élu par l'Assemblée Générale du club.
- Les associations affiliées pour 2013 participent aux délibérations et vote de l'assemblée générale.
- Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas admis.

### Election partielle – Appel à candidature

1 siège de membre du Comité Directeur Régional est à pourvoir

1 siège au collège Loisir est à pourvoir

En application de l'article 10 des statuts régionaux, une élection partielle aura lieu pour compléter l'instance régionale au titre du collège général et du collège Loisir

#### Qui peut-être candidat ?

Toutes les personnes majeures (femmes et hommes) jouissant de leurs droits civiques, domiciliées et licenciées à la FFC depuis douze mois au moins, sur le territoire du Comité Régional à la date de l'élection.

**La licence 2013 sera exigée pour tous les candidats sans exception**

#### Comment et quant poser sa candidature ?

Les candidatures doivent être adressées obligatoirement sous pli recommandé avec accusé de réception, directement et impersonnellement à Monsieur le Président du Comité Régional Midi-Pyrénées F.F.C. – 2, Bis Chemin Saint-Agne - 31520 RAMONVILLE **au plus tard le 07/12/2013 date limite de réception.**

Les lettres de candidatures doivent obligatoirement mentionner :

- NOM
- PRENOM
- DATE ET LIEU DE NAISSANCE
- NATIONALITE
- ADRESSE PERSONNELLE
- CLUB D'APPARTENANCE
- GENRE ET NUMERO DE LICENCE

La signature du candidat est obligatoire. Elle devra être précédée de la mention manuscrite :

**« Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques »**

## MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) :

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

A :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Ville :

Code postal :

Numéro (s) de téléphone (s) :

Club d'appartenance :

Type de licence :

N° de licence :

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Comité Directeur du Comité Régional Midi-Pyrénées FFC qui se déroulera le 22 Décembre 2013

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques »